



COMMUNIQUÉ

Un rendez-vous courtois, MAIS.....

Le ministère change de posture et annonce vouloir ajouter de nouvelles missions aux polices municipales.

Pour FO, des avancées sociales avant toutes nouvelles prérogatives.

Ce jeudi 14 novembre, FO a été reçue par le ministre délégué, Monsieur DARAGON. La délégation FO était composée de Laurent MATEU, Secrétaire Fédéral en charge de la police municipale, Ludovic DURAND Secrétaire Général de la section FO-PM et Stéphane POMMEREUL, délégué national de FO-PM.

En préambule, la délégation a fait entendre son mécontentement sur les annonces du gouvernement et les conséquences désastreuses pour tous les agents de la fonction publique territoriale dont les agents de police municipale font partie.

En effet, l'annonce de restriction budgétaire drastique de l'ordre d'au moins 5 milliards d'euros pour les collectivités entraîne des conséquences directes sur les conditions de travail des personnels, les moyens matériels à disposition..... et également sur les négociations en cours ou à venir dans les collectivités, et notamment sur le sujet du jour, à savoir, sur le régime indemnitaire des agents de police municipale.

De plus, le gouvernement annonce le besoin de supprimer 100.000 postes dans la fonction publique territoriale alors même que rien que pour la filière police municipale, 11.000 postes sont en attente d'être pourvus, que doit-on comprendre ?

Nous avons également rappelé notre attachement au dialogue social et au respect de l'institution, notamment sur la représentativité des personnels dont seules les organisations sont dépositaires.

Les premiers propos du ministre ont été très fermes n'ouvrant pas la porte à la négociation sur la forme.

En nous annonçant la reprise du Beauvau des Polices Municipales le 21 novembre, lors du congrès des maires, il s'agira de discuter avant tout de l'évolution du statut opérationnel. Et seulement ensuite après accord, viendra la discussion sur le volet social, ceci en fonction des décisions qui auront été prises sur les éventuelles nouvelles prérogatives.

Changement radical de pratique, alors qu'initialement, lors du Beauvau, la question du volet social était une priorité qui, pour une partie devait être traitée en amont voire en même temps que les prérogatives pour la partie « retraite ».

Nous avons très clairement exprimé au ministre notre désaccord sur la méthode, rappelant que depuis la loi de 1999, nous avons vu nos missions augmenter, sans pour autant bénéficier d'une amélioration sociale pour notre profession, tant en matière de rémunération, que de conditions de travail.

Sur le sujet « retraite », le ministre évoque le déficit de 12 milliards d'euros de la CNRACL. Nous lui avons rétorqué que ce déficit n'est dû qu'à des décisions gouvernementales ayant appliqué un principe de solidarité sur notre caisse de retraite ponctionnant ainsi, plus de 100 milliards d'euros.

Les agents ne peuvent en être considérés comme responsables, ni, ne doivent en être les victimes.

C'est pourquoi, nous avons rappelé notre revendication d'inclure le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale dans le calcul de droit à pension.

Conditions non-négociables pour les agents policiers municipaux avant toutes démarches sur de nouvelles prérogatives.

Nous avons également fait part de l'engagement des collectivités à augmenter le Régime Indemnitaire des agents PM, car beaucoup d'entre-elles sont encore à la traîne et, même si une majorité joue le jeu, le compte n'y est pas vraiment, le constat reste jusqu'alors mitigé.

Nous avons revendiqué que soit créée une passerelle vers la filière pour les ASVP, afin de prioriser l'accès pour un grand nombre d'entre eux qui sont actuellement des « faisant fonction ». L'implication de ces derniers doit être reconnue à sa juste valeur.

Nous avons clairement indiqué au ministre que nous l'avons senti agacé par notre position, que FO serait bien présent lors du Beauvau, le 21 novembre, mais dans le seul but de négocier sur le volet social.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

